



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020
(Salle communautaire)**

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENCES

Madame Mélissa Arbour Siège #4

Tous les membres du Conseil municipal affirment renoncer aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 270-2020-09

**Suivant la proposition de: Réal Payette
Dûment appuyée par: Gilles Arbour
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Paiement des subventions pour camps de jour – Décision

No : 271-2020-09

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 187-2020 le 15 juin 2020 pour octroyer une subvention ponctuelle pour l'été 2020 de 30 \$ par semaine de camp de jour, par enfant résident de Sainte-Marcelline-de-Kildare, sur présentation de facture payée à un camp de jour de la région de Lanaudière, en raison de la fermeture du camp de jour de Sainte-Marcelline-de-Kildare;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020
(Salle communautaire)**

CONSIDÉRANT QUE Mme Vanessa Arbour a présenté un rapport au Conseil municipal comprenant sept (7) demandes, pour un total de subvention à remettre de 990 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement des subventions selon le rapport présenté par Mme Vanessa Arbour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Aménagement de dalles de béton au Parc de l'Étang – Décision

No : 272-2020-09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est à finaliser le projet CORVSMK-R17-02 (parc de l'Étang) financé par le Pacte rural et que dans le cadre de ce projet, des dalles de béton doivent être aménagées pour installer sculptures, tables à pique-nique, bancs de parc, etc.;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Beauséjour a présenté une soumission à la Municipalité pour le coulage du béton, au montant de 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation de M. Beauséjour, il y a lieu de prévoir environ 2 500 \$ de béton et qu'il recommande l'entreprise Laurentien Malo inc.;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat coulage des dalles de béton à M. Sylvain Beauséjour, pour un montant de 600 \$, dans le cadre du projet CORVSMK-R17-02 (parc de l'Étang), et d'autoriser le paiement;

D'AUTORISER la dépense d'environ 2 500 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Laurentien Malo inc. pour la fourniture de béton, dans le cadre du projet CORVSMK-R17-02 (parc de l'Étang);

D'APPLIQUER ces dépenses au GL 23-080-00-522-03 (Parc de l'Étang).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020
(Salle communautaire)**

5. Ouverture de l'Hôtel de ville aux heures normales – Décision

No : 273-2020-09

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait décidé de rouvrir l'Hôtel de ville avec heures réduites en raison de la pandémie de COVID-19, soit une ouverture à 9 h 30 au lieu de 8 h 30;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revenir aux heures normales d'ouverture;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'OUVRIR l'Hôtel de ville de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, soit un retour aux heures normales d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

Aucun citoyen présent.

7. Levée de l'assemblée

No : 274-2020-09

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 40.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière